

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 26 JANVIER 2022

Le Conseil Municipal composé de 15 membres en exercice, convoqué par courrier en date du jeudi 20 janvier 2022, s'est réuni le mercredi 26 janvier 2022 à 19h00 à la salle des fêtes de la Commune de Valence sur Baïse, Place des Pyrénées à Valence sur Baïse (Gers), sous la présidence de Madame Marie-Thérèse BROCA LANNAUD, Maire de la Commune de Valence sur Baïse.

ETAIENT PRESENTS : BROCA-LANNAUD Marie-Thérèse, NOVARINI Michel, RIERA MORETTON Muriel, PUYAL Jean-Pierre, LAPEYRE Bernard, BRETTE GARCIA Béatrice, CAUBET Laure, BAGNAROSA Marie-Pierre, GUILLOT Aymeric, LECOQ Christian, LUCY Anthony

ABSENT EXCUSE :

ABSENT :

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNÉ PROCURATION : BLANCARD Michel a donné procuration à LAPEYRE Bernard, DUFFILLOL Mathieu a donné procuration à BROCA LANNAUD Marie-Thérèse, BERNAR Nathalie a donné procuration à BROCA LANNAUD Marie-Thérèse, THEVENOT Jean François a donné procuration à LUCY Anthony

SECRETAIRE : GUILLOT Aymeric

ORDRE DU JOUR :

1. **Approbation du compte rendu du conseil municipal en date du 15 Décembre 2021**
 2. **Démission d'une conseillère municipale : Madame Monique MESTRE**
 3. **Installation d'un nouveau conseiller municipal**
 4. **Révision des commissions municipales et syndicats suite à l'installation du nouveau conseiller municipal**
 5. **Délibération pour mandatement des travaux engagés (Restes à réaliser)**
 6. **Ouverture anticipée des crédits en section d'investissement pour l'année 2022 avant le vote du budget primitif**
 7. **Communauté des Communes de la Ténarèze – Communication sur le rapport quinquennal des attributions de compensation**
 8. **SIAEP de Condom-Caussens – Communication sur le rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'Assainissement Collectif**
 9. **Approbation du schéma directeur des mobilités actives du PETR du Pays d'Armagnac**
 10. **Aménagement paysager de la promenade du Boulevard du Nord – Attribution des marchés**
 11. **Aménagement paysager de la promenade du Boulevard du Nord – Choix du CSPS (Coordonnateur de Sécurité et de Protection de la Santé)**
 12. **Projet photovoltaïque sur la salle Jacques Baurens – Attribution du marché**
 13. **Réfection de la toiture de la salle des fêtes – Demande de subventions (DETR, Région...)**
 14. **Dégâts sur le toit de l'école primaire – Demande de remboursement**
 15. **Reversement – Charges forfaitaires de l'appartement situé 20, grande Rue à la Commune**
- Questions diverses**

Madame le Maire de la Commune de Valence sur Baïse ouvre la séance en remerciant les conseillers municipaux présents.

Madame le Maire communique le nom des personnes qui ont donné procuration Monsieur BLANCARD Michel à LAPEYRE Bernard, Monsieur DUFFILLOL Mathieu à Madame BROCA LANNAUD Marie-Thérèse, Madame BERNAR Nathalie a donné procuration à Madame BROCA LANNAUD Marie-Thérèse, Monsieur THEVENOT Jean François a donné procuration à Monsieur LUCY Anthony

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 15 DECEMBRE 2021

Chaque membre du conseil municipal a reçu le compte rendu de la dernière séance du 15 Décembre 2021. Aucune observation n'est arrivée en mairie.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

OUI l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, décide à **l'unanimité**

D'APPROUVER le compte rendu de la séance du conseil municipal en date du 15 Décembre 2021.

DEMISSION D'UNE CONSEILLERE MUNICIPALE : MADAME MESTRE MONIQUE

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'elle a reçu, en date du 03 janvier 2022, la démission de Madame Monique MESTRE de son poste de conseillère municipale.

Dans l'ordre d'enregistrement des personnes de la liste « Vouloir toujours pour Valence », il a été adressé le courrier demandant l'intégration au Conseil Municipal à :

- Monsieur Christian LECOQ, 14° sur la liste qui a accepté.

INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-4, R.2121-2 et R2121-4,

VU le Code électoral et notamment l'article L.270,

VU le procès-verbal du conseil municipal en date du 26 mai 2020 portant installation du Conseil municipal,

VU le courrier de Madame Monique MESTRE en date du 03 janvier 2022 portant démission de son mandat de conseillère municipale,

VU le courrier de Madame le Maire de Valence sur Baïse en date du 04 Janvier 2022 informant Madame la Sous-Préfète de CONDOM de la démission de Madame Monique MESTRE,

VU le tableau du Conseil Municipal ci-annexé,

CONSIDERANT qu'en application de l'article L.2121 - 4 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame le Maire a dûment informé Madame la Sous-Préfète de CONDOM de cette démission,

CONSIDERANT qu'aux termes de l'article L.270 du Code électoral et sauf refus express de l'intéressé, le remplacement du conseiller municipal démissionnaire est assuré par « le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu »,

CONSIDERANT, que Monsieur Christian LECOQ, candidat suivant de la liste « Vouloir toujours pour Valence », a accepté et est désigné pour remplacer Madame Monique MESTRE au Conseil municipal,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

OUI l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

D'INSTALLER Monsieur LECOQ Christian en qualité de conseiller municipal,
DE MODIFIER le tableau du conseil municipal joint en annexe de la présente délibération.

REVISION DES COMMISSIONS MUNICIPALES ET SYNDICATS SUITE A L'INSTALLATION DU NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

VU le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-4, R.2121-2 et R2121-4,

VU le procès-verbal du conseil municipal en date du 15 Décembre 2021 portant désignation des membres des commissions municipales,

VU le courrier de Madame Monique MESTRE en date du 03 Janvier 2022 portant démission de son mandat de conseillère municipale,

VU la délibération d'installation de Monsieur Christian LECOQ en remplacement de Madame Monique MESTRE

CONSIDERANT la candidature de Monsieur Christian LECOQ dans les commissions municipales « **Commission Santé** », « **Commission culture, tourisme, relation avec Flaran et patrimoine** », « **Commission CCAS** »

LE CONSEIL MUNICIPAL,

OUI l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

DE DESIGNER pour siéger, en remplacement de Madame Monique MESTRE, Monsieur Christian LECOQ, dans les commissions municipales « **Commission Santé** », « **Commission culture, tourisme, relation avec Flaran et patrimoine** », « **Commission CCAS** »

TABLEAU DES COMMISSIONS MUNICIPALES

[Commission des finances](#)

Responsable : Michel NOVARINI

Membres : Michel BLANCARD, Mathieu DUFFILLOL, Jean Pierre PUYAL, Jean François THEVENOT, Anthony LUCY

[Commission des travaux, des bâtiments et locaux des associations](#)

Responsable : Bernard LAPEYRE

Membres : Marie-Pierre BAGNAROSA, Michel BLANCARD, Mathieu DUFFILLOL, Anthony LUCY

[Commission santé](#)

Responsable : Muriel RIERA MORETTON

Membres : Béatrice BRETTE GARCIA, Laure CAUBET, Jean Pierre PUYAL, Nathalie BERNAR, **Christian LECOQ**

[Commission voirie, circulation et stationnement](#)

Responsable : Michel NOVARINI

Membres : Michel BLANCARD, Mathieu DUFFILLOL, Bernard LAPEYRE, Muriel RIERA MORETTON, Jean François THEVENOT, Anthony LUCY

[Commission des écoles et délégués aux Conseils d'Ecoles](#)

Responsable : Muriel RIERA MORETTON

Membres : Marie-Pierre BAGNAROSA, Béatrice BRETTE GARCIA, Laure CAUBET, Aymeric GUILLOT, Anthony LUCY

Commission jeunesse et sports

Responsable : Michel NOVARINI

Membres : Michel BLANCARD, Mathieu DUFFILLOL, Aymeric GUILLOT, Anthony LUCY

Commission fêtes et festivités

Responsable : Michel BLANCARD

Membres : Aymeric GUILLOT, Jean Pierre PUYAL, Muriel RIERA MORETTON, Jean François THEVENOT

Commission culture, tourisme, relation avec Flaran et patrimoine

Responsable : Jean-Pierre PUYAL

Membres : Michel BLANCARD, Béatrice BRETTE GARCIA, Aymeric GUILLOT, Jean François THEVENOT, Christian LECOQ

Commission embellissement et Sentier Botanique

Responsable : Béatrice BRETTE GARCIA

Membres : Marie Pierre BAGNAROSA, Laure CAUBET, Nathalie BERNAR, Aymeric GUILLOT, Jean François THEVENOT

Commission vie économique

Responsable : Muriel RIERA MORETTON

Membres : Michel BLANCARD, Michel NOVARINI, Anthony LUCY

Commission communication, relation avec les citoyens et les associations (Facebook, site internet, bulletin municipal)

Responsable : Michel BLANCARD

Membres : Aymeric GUILLOT, Jean-Pierre PUYAL, Muriel RIERA MORETTON

Commission Personnes Agées

Responsable : Muriel RIERA MORETTON

Membres : Marie-Pierre BAGNAROSA, Laure CAUBET, Jean François THEVENOT

Commission d'ouverture des plis et des marchés

Titulaires (3) : Michel BLANCARD, Bernard LAPEYRE, Michel NOVARINI

Suppléants (3) : Laure CAUBET, Mathieu DUFFILLOL, Jean François THEVENOT

Commission de gestion des Chats Errants

Responsable : Marie-Pierre BAGNAROSA

Membres : Aymeric GUILLOT, Jean-Pierre PUYAL, Jean François THEVENOT

Révision de la liste électorale

Membres : Bernard LAPEYRE, Béatrice BRETTE GARCIA, Michel BLANCARD, Jean François THEVENOT, Anthony LUCY

CCAS

Membres : Nathalie BERNAR, Muriel RIERA-MORETTON, Marie-Pierre BAGNAROSA, Béatrice BRETTE GARCIA, Christian LECOQ

Monsieur LUCY Anthony précise que Monsieur THEVENOT Jean François, absent, souhaiterait lui laisser sa place dans la commission d'Ouverture des plis et des marchés. Madame le Maire précise qu'il lui faudrait une lettre pour justifier cette modification.

DELIBERATION POUR MANDATEMENT DES TRAVAUX ENGAGES (RESTE A REALISER)

Madame le Maire précise que la clôture du budget d'investissement 2021 intervenant le 31 décembre 2021. Il convient pour assurer le paiement des dépenses engagées non mandatées et la perception des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre, d'établir l'état des restes à réaliser de la section d'investissement à reporter sur l'exercice 2021 lors du vote du budget.

Concernant les travaux engagés mais non mandatés, nous avons un total de 720 649.00 €.

Concernant les recettes, nous avons des subventions à percevoir à hauteur de 741 914.00 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

OUI l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

D'ADOPTER les états des restes à réaliser joints en annexe.

Monsieur Aymeric GUILLOT demande si le city stade va se réaliser. Madame le Maire précise que nous avons les arrêtés pour les subventions de l'Etat, la Région et le Département, mais il nous manque celle de l'ANS (Agence Nationale du Sport) qui correspond à 50 % du projet. Sans cette subvention, il sera difficile de réaliser le projet.

Or, en 2021 elle a été refusée. Nous allons redéposer un dossier qui sera soutenu par une association d'élus, ANDES (Association Nationale des Elus en charge du Sport) à laquelle nous devons adhérer.

Monsieur Aymeric GUILLOT pense qu'il faudrait réunir la commission, à nouveau, puisque certains parents et jeunes auraient fait remonter l'information que personne n'irait là où il est prévu, c'est-à-dire aux arènes. Madame le Maire précise qu'il sera difficile de trouver un autre endroit pour l'installer du fait que la Commune est sur un piton rocheux. Monsieur Aymeric GUILLOT évoque celui qui se trouve près du Centre de Loisirs, mais Madame le Maire précise que c'est le CIAS qui s'en sert avec les adolescents des chantiers jeunes. Par conséquent, Monsieur Aymeric GUILLOT demande s'il ne serait pas plus judicieux d'en mettre un nouveau en bas du Centre de Loisirs qui pourraient être utilisés par les jeunes et le CIAS. Il précise qu'il faudrait que la Commission se réunisse pour en discuter.

Madame le Maire comprend l'idée de mutualisation, mais précise que dans le cadre de l'installation du City Stade aux arènes, il est prévu le captage des eaux pluviales des terrains de tennis qui sont fréquemment inondés dès qu'il pleut. De plus, cette idée vient des adolescents de la Commune, qui ne participent aux activités associatives, d'avoir un lieu libre d'accès pour se retrouver. Monsieur Michel NOVARINI rajoute qu'il est plus logique que cet équipement se trouve dans cette zone sportive.

OUVERTURE ANTICIPEE DES CREDITS EN SECTION D'INVESTISSEMENT POUR L'ANNEE 2022 AVANT LE VOTE DU BUDGET

Madame le Maire rappelle que jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette (art. L 1612-1 du CGCT).

Par conséquent, pour permettre le paiement de ces investissements, Madame le Maire propose d'ouvrir les crédits dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

En 2021, la Commune a ouvert pour 1 536 061.09 € de crédits en dépenses d'investissement, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Par conséquent, nous pouvons ouvrir un montant de crédits de 384 015.27 €.

A ce jour, nous avons 2 966.05 € de dépenses à honorer.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

OUI l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

D'OUVRIR les crédits dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (tableaux joints en annexe).

COMMUNAUTÉ DES COMMUNES DE LA TENAREZE

Communication sur le rapport quinquennal des attributions de compensation

Madame le Maire précise au Conseil qu'il leur a été fourni le rapport quinquennal sur les attributions de compensation élaboré par le bureau d'études KPMG. Elle rappelle qu'avant d'adhérer à la Communauté des Communes de la Ténarèze, la Commune percevait la Taxe Professionnelle, devenue la CFE (Cotisation Foncière des Entreprises). Au départ, la CFE de Valence sur Baïse a été évaluée à 317 341.70 €. S'en est suivi le transfert de compétences et l'évolution de l'attribution de compensation constatée dans le tableau ci-dessous.

Ressources transférées à la Communauté des Communes				317 341,70 €					
	Compétences transférées								
2013	Voirie	54 838,40 €	262 503,30 €	54 838,40 €	2017	<i>Fiscalité de la compétence Péri scolaire</i>			
	Fauchage	8 225,76 €	254 277,54 €	63 064,16 €		Péri scolaire	- 75 003,50 €	179 978,36 €	- 75 003,50 €
	Fourrière animale	525,03 €	253 752,51 €	63 589,19 €		Port de plaisance	3 180,34 €	176 798,02 €	- 71 823,16 €
	Tourisme	23 620,12 €	230 132,39 €	87 209,31 €					
						<i>Fiscalité de la compétence Tourisme</i>			
2014	Aérodrome de Herret	4 991,40 €	225 140,99 €	92 200,71 €	2018	Tourisme	- 23 620,12 €	200 418,14 €	- 23 620,12 €
						Port de plaisance	- 2 027,81 €	202 445,95 €	- 25 647,93 €
2015	Chantiers Jeunes	4 458,06 €	220 682,93 €	4 458,06 €					
	Portage des repas	3 081,13 €	217 601,80 €	7 539,19 €					
					2019	<i>Fiscalité de la compétence Aérodrome de Herret</i>			
2016	Péri scolaire	75 003,50 €	142 598,30 €	75 003,50 €		Aérodrome de Herret	- 4 991,40 €	207 437,35 €	- 4 991,40 €
	SDIS	37 623,44 €	104 974,86 €	112 626,94 €					

Madame le Maire précise qu'en 2017, il a été décidé d'intégrer la partie du péri scolaire dans la fiscalité de la Communauté des Communes de la Ténarèze. Nous avons donc récupéré la partie péri scolaire (75 003.50 €) et l'impôt communautaire a augmenté. Elle rappelle que le Conseil Municipal, afin que les administrés ne supportent pas l'augmentation de l'impôt communautaire, avait voté une diminution des contributions directes (impôts locaux) à la même hauteur.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

OUI l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré à **l'unanimité**, le conseil municipal décide :

PREND ACTE du rapport quinquennal des attributions de compensation de la Communauté des Communes de la Ténarèze.

SIAEP DE CONDOM - CAUSSENS

Communication sur le rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'Assainissement Collectif

Madame le Maire rappelle à l'assistance qu'ils ont été destinataires du rapport annuel 2020 sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif (partie concession sur la Commune de Valence sur Baïse et partie régie pour le hameau d'Ampeils) du Syndicat des Eaux de CONDOM - CAUSSENS. Madame le Maire rappelle que la Commune a adhéré au SIAEP de Caussens, il y a quelques années. En signant cette adhésion, le SIAEP de Caussens a repris l'intégralité des remboursements des prêts de la Commune pour l'assainissement.

Madame le Maire précise qu'une facture type pour l'assainissement collectif (partie concession sur la Commune) se scinde en plusieurs parties déclinées ci-dessous.

Service de VALENCE SUR BAÏSE – Facture type	Au 01/01/2020 en €	Au 01/01/2021 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	66,28	59,42	0%
Part proportionnelle	62,56	62,56	0%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	128,84	121,98	0%
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	18,57	19,26	3,7%
Part proportionnelle	94,24	96,41	3,7%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	112,81	115,67	3,7%
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	30,00	30,00	0%
TVA	27,17	26,77	1,7%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	57,17	56,77	0,8%
Total	298,82	294,42	1,7%
Prix TTC au m³	2,49	2,45	1,9%

Madame le Maire précise que ce tableau montre que le prix au m³ a baissé de 2.49 € à 2.45 €, le but étant en 2025 que le prix au m³ soit identique à celui de la Commune de Condom.

Concernant la partie régie de l'assainissement collectif sur le hameau d'Ampeils, on note une légère augmentation (de 2.10 € le m³ à 2.12 € le m³) déclinée ci-dessous :

Facture type VALENCE SUR BAÏSE – Ampeils	Au 01/01/2020 en €	Au 01/01/2021 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	103,56	92,84	-10,4%
Part proportionnelle	96,00	108,00	12,5%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	199,56	200,84	0,6%
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	30,00	30,00	0%
TVA	22,97	23,08	0,4%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	52,97	53,08	0,2%
Total	252,53	253,92	0,5%
Prix TTC au m³	2,10	2,12	0,9%

LE CONSEIL MUNICIPAL,

OUI l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide :

PREND ACTE du rapport annuel 2020 sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif du Syndicat des Eaux de CONDOM - CAUSSENS.

APPROBATION DU SCHEMA DIRECTEUR DES MOBILITES ACTIVES DU PETR DU PAYS D'ARMAGNAC

Madame le Maire informe le conseil municipal que le PETR (Pôle d'Equilibre des Territoires Ruraux) Pays d'Armagnac envisage de faire, autour de Valence sur Baïse, un circuit pour les vélos.

Il propose un schéma où une partie de ce circuit serait traitée par le PETR, par la Communauté des Communes, le Département et la Commune. Ce circuit emprunterait plusieurs rues dans la Commune (grande Rue, rue Jules Ferry, rue des Remparts, une partie de la rue de la République, une partie de la rue de la Liberté, une partie de l'avenue du Bataillon de l'Armagnac, l'avenue Ernest Vila, place Voltaire, rue Anatole France, rue Voltaire). Le coût pour la Commune est estimé à près de 168 000 €.

Après ces explications, Madame le Maire propose de prendre une délibération de principe donnant notre accord de bien vouloir aménager ces circuits, sachant qu'à ce jour, nous n'avons pas les finances. La décision sera prise lorsque le montant des différentes aides sera connu et par conséquent lorsque nous connaissons le montant qu'il reste à charge de la Commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

OUI l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré à **l'unanimité**, le conseil municipal décide :

VALIDER les cartes des itinéraires prévisionnels pour le territoire de Valence sur Baise ci-annexées ;

VALIDER le Programme Pluriannuel des Investissements prévisionnels ci-annexé ;

PRENDRE connaissance du plan d'actions et l'adapter aux besoins et aux moyens du territoire ;

S'ENGAGER, à travers la réalisation du Schéma directeur des mobilités actives du Pays d'Armagnac, à contribuer à la politique locale de développement des modes actifs, sous réserve des moyens financiers et humains suffisants.

AMENAGEMENT PAYSAGER DE LA PROMENADE DU BOULEVARD DU NORD

Attribution des marchés

Madame le Maire rappelle qu'un appel d'offre a été lancé pour l'Aménagement Paysager de la Promenade du Boulevard du Nord. L'appel d'offre concerne deux lots :

- **Lot 1** : VRD (Voirie et Réseaux Divers) estimé par la maîtrise d'œuvre à 292 461.35 € HT sans l'option (escalier) et 307 461.35 € HT avec option
- **Lot 2** : Espaces Verts estimé par la maîtrise d'œuvre à 53 367.20 € HT

Lot 1 : VRD (Voirie et Réseaux Divers)

Trois entreprises ont répondu à l'appel d'offre :

- **STPAG** : 292 881.67 € HT sans option et 305 881.67 € HT avec option
- **TPG** : 305 649.03 € HT sans option et 362 098.89 € HT avec option
- **COLAS** : 345 778.89 € HT sans option et 308 149.03 € HT avec option

Madame le Maire rappelle les critères de sélection qui ont permis à l'agence INGC d'analyser les offres ; 40 % pour le prix et 60 % pour la technique.

Le résultat est le suivant :

<u>Entreprises</u>	<u>Note pondérée PRIX</u>	<u>Note pondérée VALEUR TECHNIQUE</u>	<u>NOTE GLOBALE</u>	<u>CLASSEMENT sur ensemble des critères</u>
STPAG	40.00	55.00	95.00	1
COLAS	33.79	55.00	88.79	3
TPG	39.71	55.00	94.71	2

Lot 2 : Espaces Verts

Trois entreprises ont répondu à l'appel d'offre :

- **SUD OUEST PAYSAGE** : 66 508.70 € HT et une variante à 61 734.70 € HT
- **ANTOINES ESPACES VERTS** : 71 819.01 € HT
- **LES CREATEURS DU VEGETAL** : 71 276.33 € HT

La variante proposée par SUD OUEST PAYSAGE consiste à l'utilisation du broyat des acacias morts, qui vont être coupés, à la place du mulch (paillage/ protection) prévu et fournir des arbustes de circonférence 10-12 au lieu de 12-14.

Madame le Maire rappelle les critères de sélection qui ont permis à l'agence CASALS d'analyser les offres ; 40 % pour le prix et 60 % pour la technique.

Le résultat est le suivant :

<u>Entreprises</u>	<u>Note pondérée PRIX</u>	<u>Note pondérée VALEUR TECHNIQUE</u>	<u>NOTE GLOBALE</u>	<u>CLASSEMENT sur ensemble des critères</u>
SUD OUEST PAYSAGE	37.00	60.00	97.00	2
SUD OUEST PAYSAGE (Variante)	40.00	60.00	100.00	1
ANTOINES ESPACES VERTS	34.00	51.00	85.00	4
LES CREATEURS DU VEGETAL	35.00	51.00	86.00	3

A l'issue de la commission de l'analyse des appels d'offre, le bureau d'études INGC propose de retenir pour le Lot 1 (VRD), l'entreprise la mieux disante, STPAG pour un montant 305 881.67 € HT soit 367 058.00 € TTC avec l'option (escalier) et le bureau d'études propose de retenir pour le Lot 2, l'entreprise la mieux disante SUD OUEST PAYSAGE avec la variante pour un montant de 61 734.70 € HT soit 74 081.64 € TTC

Concernant le lot 1 (VRD), Madame le Maire propose de retenir, l'entreprise la mieux disante, STPAG pour un montant 305 881.67 € HT soit 367 058.00 € TTC avec l'option (escalier).

LE CONSEIL MUNICIPAL,

OUI l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré à la majorité (**Mathieu DUFFILLOL, absent, salarié de l'entreprise STPAG, et ayant donné son pouvoir à Madame BROCA LANNAUD Marie-Thérèse, celle-ci ne peut pas prendre part au vote**) décide

DE RETENIR pour le lot 1 (VRD), l'entreprise la mieux disante, STPAG pour un montant 305 881.67 € HT soit 367 058.00 € TTC avec l'option (escalier).

Concernant le lot 2 (Espaces Verts), Madame le Maire propose de retenir, l'entreprise la mieux disante SUD OUEST PAYSAGE avec la variante pour un montant de 61 734.70 € HT soit 74 081.64 € TTC.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

OUI l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité décide

DE RETENIR pour le lot 2 (Espaces Verts), l'entreprise la mieux disante SUD OUEST PAYSAGE avec la variante pour un montant de 61 734.70 € HT soit 74 081.64 € TTC.

Choix du CSPS (Coordonnateur de Sécurité et de Protection de la Santé)

Dans le cadre des travaux d'Aménagement Paysager de la Promenade du Boulevard du Nord, il est nécessaire de faire appel à un bureau d'étude pour une mission de Coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé

Il a été lancé une consultation. Trois bureaux d'études ont répondu, SOCOTEC, APAVE et INGC.

- APAVE : 1 800 € HT
- INGC : 1 495 € HT
- SOCOTEC : 1 450 € HT

Par conséquent, Madame le Maire propose de retenir le bureau d'études le moins-disant, SOCOTEC pour un montant de 1 450 € HT.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

OUI l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide :

DE RETENIR le bureau d'études le moins-disant, SOCOTEC pour un montant de 1 450 € HT.

PROJET PHOTOVOLTAÏQUE

Attribution du marché

Madame le Maire rappelle, après le désamiantage et pose du bac acier, qu'une consultation a été lancée pour l'installation d'une centrale photovoltaïque sur la salle Jacques Baurens. Ce projet a été estimé par le Bureau d'études TECSOL à 75 000 € HT.

Deux entreprises ont répondu à la consultation :

- CENEO : 79 200 € HT
- AGV FLOTTES ELECTRICITE : 69 890 € HT

Madame le Maire rappelle les critères de sélection qui ont permis au bureau d'études TECSOL d'analyser les offres ; 40 % pour le prix et 40 % pour la technique et 20 % pour les moyens humains (qualifications)

Le résultat est le suivant :

<u>Entreprises</u>	<u>Note pondérée PRIX</u>	<u>Note pondérée VALEUR TECHNIQUE</u>	<u>Note Pondérée MOYENS HUMAINS</u>	<u>NOTE GLOBALE</u>	<u>CLASSEMENT sur ensemble des critères</u>
CENEO	35.30	38.00	17.00	90.30	2
AGV FLOTTES ELECTRICITE	40.00	38.00	15.00	93.00	1

A l'issue de la commission de l'analyse des appels d'offre, le bureau d'études TECSOL propose de retenir l'entreprise la moins disante, AVG FLOTTES ELECTRICITE pour un montant 69 890.00 € HT soit 83 868.00 € TTC.

Monsieur Anthony LUCY précise qu'il y a une erreur dans le rapport d'analyse. En effet sur la note de l'onduleur il a été attribué la note de 10 à AVG FLOTTES ELECTRICITE alors que le poste est noté sur 7. Cela change le classement final du rapport qui devient celui-ci :

<u>Entreprises</u>	<u>Note pondérée PRIX</u>	<u>Note pondérée VALEUR TECHNIQUE</u>	<u>Note Pondérée MOYENS HUMAINS</u>	<u>NOTE GLOBALE</u>	<u>CLASSEMENT sur ensemble des critères</u>
CENEO	35.30	38.00	17.00	90.30	1
AGV FLOTTES ELECTRICITE	40.00	35.00	15.00	90.00	2

Suite à cette remarque, le Bureau d'Etudes TECSOL a été appelé, sans réponse.

Au vu de l'écart du montant proposé par les entreprises (**CENEO : 79 200 € HT et AGV FLOTTES ELECTRICITE : 69 890 € HT**) et l'écart infime entre les deux entreprises après analyse, Madame le Maire propose de différer la décision ou de délibérer. Après le vote, **la majorité (deux voix contre, Monsieur Anthony LUCY, Monsieur Jean François THEVENOT)**, du conseil municipal décide de délibérer.

Par conséquent, Madame le Maire propose de retenir l'entreprise la moins disante, AVG FLOTTES ELECTRICITE pour un montant 69 890.00 € HT soit 83 868.00 € TTC.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

OUI l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré **à la majorité (deux voix abstention, Monsieur Anthony LUCY, Monsieur Jean François THEVENOT)** décide **DE RETENIR** l'entreprise la moins disante, AVG FLOTTES ELECTRICITE pour un montant 69 890.00 € HT soit 83 868.00 € TTC.

REFECTION DE LA TOITURE DE LA SALLE DES FETES

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il serait souhaitable de changer des tuiles de la toiture de la salle des fêtes qui se désagrègent. Avant d'entamer les travaux, Madame le Maire propose de demander des subventions pour nous aider à les financer.

Il a été demandé un devis à l'entreprise DEPIS C.C. qui a estimé les travaux à 18 975.24 € HT.

Madame le Maire propose de demander une subvention au titre de la DETR à hauteur de 40 % des travaux soit 7 590.09 € et une subvention à la Région Occitanie au titre du FRI (Fonds Régional d'Intervention) à hauteur de 30 % soit 5 692.57 € et au Conseil Départemental à hauteur de 10 % soit 1 897.52 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

OUI l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré **à l'unanimité** décide

DE DEMANDER une subvention au titre de la DETR à hauteur de 40 % des travaux soit 7 590.09 €.

DE DEMANDER une subvention à la Région Occitanie au titre du FRI (Fonds Régional d'Intervention) à hauteur de 30 % soit 5 692.57 € et au Conseil Départemental à hauteur de 10 % soit 1 897.52 €

Label Territoire Bio Engagé. Il va être demandé le Label Territoire Bio Engagé pour la Commune de Valence sur Baïse. Le dossier a été déposé à la Région. Cela concerne uniquement les surfaces agricoles engagées Bio sur la Commune. Si nous souhaitons intégrer le même dispositif pour la Cantine Scolaire, il faut que nous servions au minimum 22 % de produits Bio. Madame Laure CAUBET intervient pour dire que la Cantine sert, déjà, de la nourriture Bio. Monsieur Michel NOVARINI précise qu'aujourd'hui nous servons déjà du Bio (10 à 15%), mais nous privilégions le local qui ne veut pas nécessairement dire Bio. Cela entraînerait une augmentation du ticket de cantine (2.40 €).

D'après les infos de la DDT on parviendrait à 26 % des surfaces agricoles engagées BIO ce qui nous permettrait d'atteindre le premier niveau qui est à 25%. Il nous serait fourni deux panneaux que l'on mettrait en entrée de ville. Madame Marie Pierre BAGNAROSA demande si nous ne devons pas, en tant que Commune, ne plus utiliser de désherbant et s'étonne, si c'est le cas, qu'il n'y ait pas les panneaux aux entrées de ville. Monsieur Bernard LAPEYRE précise que nous ne servons plus de désherbant sauf dans le cimetière et Monsieur Michel NOVARINI rajoute que l'on pourrait demander les panneaux.

Muriel RIERA MORETTON

Association des commerçants : Madame Muriel RIERA MORETTON émet le souhait que l'association des Commerçants revoie le jour. Elle précise que la Commission Vie Economique est prête à les rencontrer pour mettre en place un bureau et que la Commune puisse avoir un interlocuteur.

Anthony LUCY

Mise en place des bons « carburant » : Certaines villes, avec le problème lié au coût du carburant, ont mis en place des bons ou des chèques « Carburant » avec des règles et des critères d'attribution, par exemple les personnes qui travaillent à une certaine distance. Madame le Maire précise que c'est une réflexion que doit avoir le CCAS puisque la Commune ne peut donner de l'argent à un particulier. Elle demande également quelles communes ont déjà mis en place ce système. Monsieur Anthony LUCY cite la ville de Nice dont le site met en évidence les différents critères. Madame le Maire demande à Anthony LUCY de rassembler les informations afin que le CIAS y réfléchisse.

Centre Multi Culturel : Monsieur Anthony LUCY demande où en sont les réflexions de la Commission Extra-Municipales sur le projet du Centre Multi Culturel et quel est le résultat de la réunion à Paris. Madame le Maire précise que la réunion à Paris n'a pas eu lieu. Le maître d'œuvre a établi des plans qui ont été validés par la Commission Extra Municipal mais n'a pas fini le chiffrage. Le rendez-vous sera pris lorsque nous aurons ces dernières données.

Christian LECOQ

Social : Monsieur Christian LECOQ pense qu'il y a une réflexion assez large à mener sur le plan social au vu de ce qui nous attend en termes d'inflation, d'augmentation des prix... La Commune ne peut répondre à tout, mais il y a peut-être des efforts de solidarité qui peuvent se mettre en place. Il précise qu'il est très intéressé de réfléchir à ces questions.

Aymeric GUILLOT

Chemin des fées : Monsieur Aymeric GUILLOT propose de réunir la commission fleurissement et sentier botanique pour échanger à ce sujet. Il souhaite envoyer un mail à tous les élus et toutes les associations pour expliquer le projet du « chemin des fées » au sentier botanique. Dans ce mail il est expliqué tous ce qui peut être réalisé avec des liens sur des sites qui donne des exemples. Le but étant que chaque association s'approprie ce chemin et donne un peu de leur temps pour sa réalisation. Ces maisons des fées seraient posées sur le début du sentier botanique entre la falaise et le chemin. Il précise qu'une page dédiée sera créée dans l'onglet tourisme du site de la mairie avec de multiples liens (confection de maisons de fées, d'hôtel à insectes...). Un mail sera également envoyé aux instituteurs des écoles pour savoir s'ils ne veulent pas intégrer leurs élèves et sur les réseaux sociaux pour en informer la population et les intégrer au projet.

Il sera peut-être nécessaire de faire une nouvelle journée citoyenne pour les mettre avec le concours des employés municipaux. Monsieur Anthony LUCY rajoute que lorsqu'une journée citoyenne est organisée, d'envoyer l'information aux associations pour qu'ils puissent la communiquer à leurs membres.

Monsieur Aymeric GUILLOT demande si les deux jeunes qui ont cassé les tuiles à l'école primaire ne pourraient pas participer à la journée citoyenne. Madame le Maire précise que l'on ne peut pas les obliger, ce ne sont pas des travaux d'intérêts généraux qu'ils ont à effectuer.

Marie Pierre BAGNAROSA

Commissions des Chats : Une réunion va être programmée. Il reste 15 chats à capturer jusqu'à la fin du mois de mars. Elle propose de mettre des affiches permanentes, avec un numéro de téléphone joignable tout le temps, et de diffuser l'information sur Facebook pour que les administrés nous avertissent de la présence de chats errants dans leur quartier.

Aux Capots : Elle demande quand est-ce que les travaux d'enfouissement sont prévus. Madame le Maire rappelle que c'est prévu pour 2022 mais nous n'avons de planning.

Bernard LAPEYRE

Jardin, Boulevard Lissagaray : Les agents sont en train de nettoyer un jardin sur la côte Lissagaray qui appartient à la Commune. Il subsiste une cabane en pierre qu'il serait judicieux de remettre en état pour une question d'esthétique.

Illuminations de Noël : Elles seront sorties mercredi prochain. Nous attendons la date de la disponibilité de la nacelle de Condom qui nous la prête gracieusement avec deux agents.

Fontaine : L'intérieur de la fontaine qui se situe en bas de la porte de l'hérisson sera nettoyé très prochainement et une grille sera posée.

Voirie : Dès que le temps sera plus clément, les employés boucheront des trous un peu partout dans le village. De la pierre a été amenée sur le chemin de Ténèbre pour le remettre en état.

Cité Coupéou et Résidence de l'Auloue : Le gardien des HLM a envoyé un courrier à tous les locataires pour leur demander de nettoyer le jardin se trouvant devant leur porte. Il a été décidé avec la commission du fleurissement de refaire le rond-point qui se trouve en bout de la cité Coupéou.

Divers : Madame Laure CAUBET demande quand est-ce que les agents mettront le pot de fleurs en bois sur la Place. Monsieur Bernard LAPEYRE fera passer le message.

Monsieur Anthony LUCY rappelle que lors du dernier conseil il a été voté la vente d'un aspirateur à feuilles que l'on n'utilisait pas et par conséquent il demande pourquoi un agent a passé la journée à ramasser des feuilles au rond-point du cimetière. Monsieur Bernard LAPEYRE est surpris puisque la balayeuse y passe tous les jeudis pour que l'entrée de ville soit propre, même si c'est au Département d'y passer. Il demandera au responsable des services techniques.

Jean-Pierre PUYAL

Bibliothèque : Monsieur Jean-Pierre PUYAL rappelle que la bibliothèque est ouverte tous les mercredis matin de 10h à 12h et informe le conseil qu'une nouvelle permanence se tiendra le 1^{er} lundi de chaque mois soir de 17h à 19h.

Fin de séance 21h15